



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2026/20

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 3

« Domaine et Patrimoine »

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE : 3.2

« Aliénations »

Présents : Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Catherine COURSIERES, Denis DUPUY, Martine BETOURNE, Thierry ALIBEU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

OBJET :

Cession d'une partie de terrain communal

Secrétaire : Christophe BRUNEL

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrale section A n°496 située à Issel (11400).

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

Considérant qu'une infrastructure de téléphonie mobile appartenant à la société HIVORY est implantée sur ladite parcelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'acquisition portée par la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE SAS. Étant précisé que la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE SAS, filiale du Groupe CELLNEX TELECOM, est un véhicule réalisant les opérations immobilières pour le compte des filiales françaises dont HIVORY fait partie.

CONVOCAION C.M.

EN DATE DU :
21/05/2026

Les modalités du projet d'acquisition sont les suivantes:

- acquisition d'une surface de 190m2 à détacher de la parcelle cadastrée section A n°496 ;
- constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée A n°496; afin d'assurer la desserte complète de la surface à détacher ;
- prix global: 20.000,00 euros Hors Taxes net vendeur ;
- frais de géomètre-expert à la charge de l'acquéreur ;
- frais de notaire et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

AFFICHAGE EN DATE

DU : 01/06/2026

Par voie de conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente avec la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE SAS, et à signer tous documents afférents à ce dossier, et notamment les documents relatifs à la division parcellaire et l'acte authentique, et à prendre toute mesure d'exécution.

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 01/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE la cession d'une surface de 190m2 à détacher de la parcelle cadastrée section A n°496 à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE SAS; ainsi que l'établissement d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la surface à détacher, pour un montant de €20.000,00 H.T. (VINGT MILLE EUROS HORS TAXES) net vendeur.

AUTORISE M. le Maire à signer la promesse de vente avec la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE SAS, et à signer tous documents afférents à ce dossier, et notamment les documents relatifs à la division parcellaire et l'acte authentique, et à prendre toute mesure d'exécution.

SLOW

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

VOTE POUR : 9

VOTE CONTRE : 1

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 1

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 27 mai 2026
Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri ROISSON